

Plan Soins Dentaires

Sont remboursés à **80%**¹ après l'intervention de l'assurance maladie légale belge:

- les traitements conservateurs, parodontaux et d'orthodontie
- les réparations prothétiques (les implants dentaires, les bridges, les couronnes, inlay, onlay, ...).

Avec un plafond annuel par personne assurée de:

- ⇒ € 1 000 la 1^{ière} année d'assurance
- ⇒ € 2 000 la 2^{ième} année d'assurance
- ⇒ € 3 500 la 3^{ième} année d'assurance
- ⇒ € 5 000 à partir de la 4^{ième} année d'assurance

Tant pour les traitements d'orthodontie que pour les traitements parodontaux, les plafonds précités comprennent d'une part un remboursement maximum de € 1 000 par personne assurée par année d'assurance et d'autre part un remboursement maximum de € 5 000 par personne assurée pour la durée entière du contrat d'assurance.

Assurabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Age d'affiliation: toute personne assurable qui n'a pas atteint l'âge de 70 ans • Etre examiné et accepté sur le plan médical • Domicile et résidence fixe en Belgique
Stages	<ul style="list-style-type: none"> • Etre affilié à et bénéficiaire des avantages de la Sécurité Sociale belge • 12 mois: traitements parodontaux • 36 mois : traitements d'orthodontie
Territorialité	<ul style="list-style-type: none"> • Belgique
Résiliation	<ul style="list-style-type: none"> • Client: annuellement • DKV: néant, sauf les droits prévus par les dispositions légales
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan Soins Dentaires a un caractère purement ambulatoire. • Si la personne assurée n'a pas consulté un prestataire de soins dentaires pendant l'année d'assurance qui précède celle du traitement dentaire, les frais de soins dentaires de cette personne assurée sont remboursés à 50%. • Le plan Soins Dentaires est conclu sur la base d'un questionnaire administratif – https://dkv-care.dkv.be à remplir par l'intermédiaire d'assurance et d'un questionnaire médical à faire compléter par le prestataire de soins dentaires.

¹ En cas de non-intervention de l'assurance maladie légale belge le remboursement est maintenu à 80%.

Plan Soins Dentaires

Garantie

Soins dentaires

Cible

Nouveaux clients/ clients existants

Age	Prime (en euro)
00-19	9,13
20	9,14
21	9,35
22	9,65
23	10,06
24	10,48
25	10,89
26	11,32
27	11,74
28	12,16
29	12,60
30	13,02
31	13,44
32	13,86
33	14,28
34	14,69
35	15,10
36	15,50
37	15,88
38	16,26
39	16,61
40	17,71
41	18,81
42	19,92
43	21,02
44	22,12
45	23,24
46	23,52
47	23,77
48	24,01
49	24,24
50	24,46
51	24,66
52	24,84
53	25,03
54	25,18
55	25,35
56	25,49
57	25,62
58	25,75
59	25,86
60	25,96
61	26,05
62	26,13
63	26,21
64	26,26
65	26,32
66	26,35
67	26,37
68	26,38
69*	26,39

Primes mensuelles en euro, taxe incluse

* Age limite de souscription

- L'age d'entrée se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours
- Paiement annuel: -3%
- Primes à partir du 01.05.2011